

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Cergy (95000, 95800)

Réponses de Gwenola Ferrand, au nom de la liste « Décidons Cergy »

— le 05/03/2020 à 21:57 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

en cohérence avec le schéma directeur de la Communauté d'Agglomération et celui du Conseil Départemental et le futur Rer V francilien (réseau de 650 kms d'autoroutes réservées au volant qui passerait par les gares de Pontoise et de Cergy Préfecture).

Reprendre l'étude actuellement en cours sur la Ville pour mettre en place un schéma directeur cyclable communal.
Proposer un Plan Communal du Vélo ambitieux muni d'un budget à la hauteur des enjeux, inscrit dans le Schéma Directeur Cyclable de la CACP (exemple à Grenoble 6 millions d'euros d'investissement par an). Actuellement il est impossible de connaître le budget exact de la Ville en terme d'investissement. Il conviendra de créer un service mobilité, la Ville ne dispose actuellement d'aucun service mobilité.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

avec participation des associations de vélo et des différents services de la ville (scolarité, logement...)

Si possible à l'échelle communautaire, Décidons Cergy envisage la création d'une « Agence locale des mobilités douces » ALMD (cf. ARENE Ile de France). Elle sera composée de :

- Une moitié de représentants associatifs et citoyens tirés au sort
- Un quart d'élus,

- Un quart de techniciens de la Ville (scolarité, logement, voirie,

L'ensemble des projets de voirie devront être présentés à l'ALMD. Les avis de l'ALMD seront rapportés de manière systématique en conseil municipal.

L'Agence Locale des Mobilités douces ALMD (financée par l'ADEME, la Ville et la Région) disposera d'un budget pour commander des études, organiser des événements de sensibilisation, poursuivre des collectivités devant la justice en dernier recours lorsque la loi n'est pas respectée ...

Les trois priorités de l'ALMD seront :

- L'aménagement de la voirie pour les mobilités douces
- Développer le stationnement cyclable et revoir le stationnement automobile à l'échelle de la Ville et de la CACP (organisation de l'autopartage, développement des parkings relais ...)

- Développer la culture des mobilités douces pour tous à travers le vélo école et l'organisation de manifestations, débats forums, conférences gesticulées ...

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

pour partager largement une culture du "vélo" dans les services municipaux

Créer un poste de Responsable de pôle mobilités douce en recrutant un agent diplômé dans le domaine de la mobilité, de l'urbanisme et du management de la mobilité.

Dans le pôle mobilité, constituer une équipe en capacité d'interagir avec les autres services (voirie, construction ...) pour « diffuser » la culture mobilité douce au sein de la Ville de Cergy.

Prévoir un plan pluriannuel de formation pour les agents de la voirie sur le sujet de la mobilité douce (stationnement, types d'aménagement ...)

Prévoir des visites de villes précurseurs (La Rochelle, Paris, Grenoble ...) avec l'ALMD pour découvrir des aménagement originaux (le chaudiou)

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard de l'Oise. Boulevard du Golf, Rue de Vauréal, Rue de Pontoise, Avenue du Parc, avenue du sud, Boulevard du port...

Décidons Cergy estime qu'il est aujourd'hui nécessaire de réduire la place dédiée à la voiture sur certains axes majeurs de la Ville. En termes de concurrence des modes de transports, la voiture est actuellement très avantagée avec plus de 55% de part modale voiture, lorsque les cyclistes peinent à atteindre 1,5% de part modale.

Les grands boulevards sont à compétence communautaire, avec l'appui d'études de faisabilité, d'avis de la part de l'ALMD, Décidons Cergy s'engage à promouvoir, auprès de la CACP et des autres Villes de la CACP, la création de pistes cyclables bidirectionnelles ou non, sur des voies automobiles existantes (Boulevard de l'Oise, Bd de la Viosne, Boulevard du Port, Bd de l'Hautil...)

Sur des avenues moins larges et moins fréquentées, Décidons Cergy s'engage à étudier la mise en place d'autres aménagements (chaucidou, double sens cyclable ... sur les avenues du Parc, du Sud, rue de Pontoise)

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : maisons de quartiers, équipements sportifs, culturels, établissements d'enseignement, gares, commerces avec indication du temps de parcours en complément du jalonnement existant

Le jalonnement à l'échelle de la Ville est déjà réfléchi et réalisé par la CACP. Dans ce cadre, le service mobilité de la Ville complètera les itinéraires existants pour signaler des équipements intérêts communaux (écoles, maison de quartier, ...). Une indication sur le temps de transport sera fortement recommandée à la CACP.

Action n°6 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur des nouveaux quartiers (plaine des Linandes, Closbilles), du village, de l'accès à tous les centres gares, des berges de l'Oise, Boulevard de la paix

Le PLU prévoit déjà des aménagements cyclables réglementaires en terme de stationnement et d'infrastructure. Il conviendra de limiter la place dédiée à la voiture en gelant le nombre de places de stationnement à l'échelle de l'agglomération, en développant un/des organismes d'autopartage au cœur des nouveaux quartiers et en multipliant les stationnements cyclables au niveau des commerces et équipements publics.

Action n°7 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Boulevard de l'Oise, carrefour avenue du nord/ avenue du ponceau, prolongation avenue du terroir, boulevard de l'Hautil et très nombreux ronds points et carrefours.

La réduction des coupures urbaines passe :

- soit par le franchissement d'un carrefour trop dangereux (sous la forme d'un tunnel ou d'une passerelle). Ces investissements sont onéreux et ne résolvent pas les problèmes des nuisances sonores, pollutions de l'air, accidents de la route liés au nœud routier. Ils ne permettent pas un apaisement de la circulation.
- soit par la volonté politique de « compacter » ces nœuds routiers en réduisant le nombre de voies, en consacrant une partie de ces voies aux transports collectifs ou aux mobilités douces (Cf. place de la nation, Bastille à Paris).

Décidons Cergy, à travers son service mobilité et l'ALMD envisage d'utiliser l'argent de l'Etat pour compacter (réduire le nombre de voies, apaiser la vitesse) les gros nœuds routiers en apaisant la circulation. Notre liste n'estime pas pertinent de prioriser le contournement et la conservation les ruptures urbaines. Une exception devra être faite pour l'autoroute urbaine de l'A15. Cette voie n'étant pas de compétence communale ou communautaire, seule une solution de contournement peut être envisagée

Action n°8 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

et limiter le stationnement des véhicules sur les pistes cyclables

Ce sujet est au cœur de ce que doit être la culture vélo au sein des services de la Ville de Cergy. Toutes les démarches de formation, d'acculturation à travers le service mobilité et de visite d'autres Villes doivent contribuer à l'amélioration de la gestion courante de la voirie, en cas de travaux, manifestations, intempéries ...

Ces améliorations passent par une transversalité entre les services et un guichet unique permettant de faire remonter les plaintes directement au service mobilité et à l'ALMD.

Pour rompre avec l'absence totale de verbalisation du stationnement illégal de l'actuelle majorité, la police municipale aura des instructions spécifiques pour libérer les véhicules stationnés sur les voies cyclables et en double file. (cf. avenue du parc, avenue de villarceaux)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.
au niveau des centres gares, du village

La hiérarchisation des voies doit permettre d'adapter le type d'aménagement cyclable, selon le gabarit et la fréquentation de la voie. Décidons Cergy s'engage à étudier la place des mobilités douces sur toutes les rues et routes de la Ville. Il est anormal qu'un cycliste fasse un détour de plusieurs centaines de mètres pour se rendre à un endroit, parce que les aménagements cyclables ne sont pas adaptés et sécurisés sur l'axe le plus direct. Une hiérarchisation simplifiée s'apparenterait à :

- Boulevard important : une piste en site propre sur une voie automobile actuelle (exemple : Bd Port, Bd Oise, Bd Viosne, Bd F. Mitterrand)
- Avenue moyenne : bande cyclable de part et d'autre, réduction du stationnement si nécessaire et bande de sécurité en cas d'ouverture de portière (exemple avenue du sud, du parc, avenue des trois fontaines, avenue de la Poste ...)
- Petite rue : systématiser le double sens cyclable en cas d'actuel sens unique (rue du tertre, rue du bruloir...) ou mettre en sens unique des rues actuellement en double sens pour augmenter la place du trottoir et consacrer un espace dédié aux mobilités douces (rue de Pontoise, rue Saint Martin...)

Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse pour mettre Cergy et l'agglomération en cohérence avec la ZFE de la métropole du Grand Paris avec une limitation de la circulation automobile dans la ville en cas d'insuffisance de qualité de l'air.

diminuer la vitesse maximale autorisée sur l' A15.

Selon les possibilités de la municipalité, une réduction de la vitesse sur l' A15 aux endroits où elle traverse la Ville sera proposé (passage à 80 puis 70 km/h).

Nous suggérerons à l'ALMD de commander des études indépendantes sur la qualité de l'air de la Ville de Cergy.

Ces études pourraient permettre de justifier la mise en place d'une ZFE et d'un observatoire municipal de la qualité de l'air.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. comme la rocade Jouy-le-moutier - pont de la D55 et le projet de la A104 pour remplacer la N184 aux abords de l'agglomération.

Décidons Cergy s'engage à ne pas étudier la création de nouvelles grande infrastructures automobiles pendant son mandat. Décidons Cergy démantèlera la ZAD de « Cergy Port 2 » et ralentira au maximum la création de nouvelles zones d'activités, ZAC ... qui viendraient augmenter le trafic automobile sur le territoire municipal.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Boulevard de l'Oise, Boulevard de la paix, boulevard du port, boulevard de l'Hautil.....

Décidons Cergy s'engage à étudier et réaliser la division par deux, des voies de tous les boulevards présents sur le territoire municipal. Une majorité de ces boulevards étant de compétence communautaire, un travail concerté avec les élus et les services de l'agglomération sera incontournable.

Ces décisions politiques fortes auront un impact certain sur les usagers de la route. Décidons Cergy proposera des démarches de sensibilisation, de concertation et de co-construction pour que chacun puisse comprendre concrètement les raisons de ces aménagements. L'ALMD sera un acteur central dans le cadre de ces mesures. La mise en place progressive de la gratuité des bus à l'échelle de l'agglomération et l'aménagement de piste « chrono vélo » (cf. Grenoble) permettront aux cergysois de disposer d'alternatives concrètes et efficaces à la voiture individuelle.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. au niveau des centres gares

Dans les zones résidentielles, les zones à 30 et rues à 30 sont déjà souvent signalées, il conviendra de les compléter et de les renforcer.

Hélas ces zones 30 sont souvent mal aménagées, la vitesse n'y est pas suffisamment limitée par absence d'aménagements (chicanes, ralentisseurs, écluse avec by-pass)

Action n°14 : je m'engage

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : à proximité des 3 gares.

A proximité des trois gares, il semble compliqué de ne pas laisser au minimum un dépose minute pour les automobiles. Les parvis des trois gares de Cergy sont déjà bien aménagés pour les mobilités douces et les transports en commun. Décidons Cergy poursuivra le projet de passage de 2x2 en 2x1 sur le Bd de l'Oise (sous la dalle) décidé par la majorité actuelle à la CACP.

A Cergy le haut des doubles sens cyclables seront aménagés sur la rue de la destinée et la rue de l'Espérance, la promenade des deux voies sera aménagée pour les cyclistes.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
ex carrefour avenue palette / boulevard de l'oise

Les doubles sens cyclistes seront généralisés sur toutes les rues à sens unique (sauf en cas d'absolue impossibilité technique (début de la rue Saint Martin).

Les cédez le passage au feu seront confortés et complétés sur des axes actuellement trop dangereux pour que le panneau soit placé (exemple sur les boulevards Hautil, Oise, Port, ...)

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Décidons Cergy appliquera cette action

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement des cergysois et des rurbains qui travaillent ou prennent le Rer sur Cergy.

En parallèle du plan vélo, une étude et un plan stationnement sera réalisé pour élaborer une stratégie visant à réduire progressivement le parc global de stationnement à l'échelle de la Ville, maintenir un parc de stationnement résidentiel et développer des alternatives telles que l'autopartage, l'amélioration du tarif des parcs relais, l'incitation à l'intermodalité, le développement du stationnement vélo ...

Action n°18 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

proposer des parkings longue durée aux sorties de l'A15 reliés par transport en commun et location vélos (libre service ?) et pistes cyclables aux centres gares.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à toutes les gares et au niveau des parkings, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

En parallèle du plan vélo, une étude et un plan stationnement sera réalisé pour élaborer une stratégie visant à réduire progressivement le parc global de stationnement à l'échelle de la Ville, maintenir un parc de stationnement résidentiel et développer des alternatives telles que l'autopartage, l'amélioration du tarif des parcs relais, l'incitation à l'intermodalité, le développement du stationnement vélo ...

Action n°20 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces, des maisons de quartier, des centres culturels, établissements sportifs, centres de soins

Décidons Cergy poursuivra et massifiera la création de places de stationnement pour les vélos

Action n°21 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. inciter les bailleurs sociaux à se rapprocher du programme Alveole

Cette action sera évoquée dans le cadre des partenariats cités ci-dessus avec le programme ALVEOLE

Action n°22 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Décidons Cergy poursuivra et massifiera la création de places de stationnement pour les vélos dans les établissements publics

Action n°23 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Décidons Cergy appliquera cette mesure le plus rapidement possible

Action n°24 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Parallèlement, et conformément à l'action 29 du PLD de l'agglomération, faire évoluer le PLU afin de limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les constructions nouvelles.

La prise en considération de cet article sera prévue dans le cadre d'une modification du PLU. Prenant en considération le fait qu'une voiture individuelle est utilisée seulement 5% du temps, Décidons Cergy envisage de développer l'autopartage comme alternative majeure à l'utilisation de la voiture individuelle. Dans le passé, une initiative avec l'organisme CITIZ n'a pas pu être pérennisée pour des raisons financières. Le développement de cette alternative sera relancé et soutenu financièrement, en parallèle des mesures visant à réduire la place de la voiture dans notre ville

Action n°25 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
sur trois centres gares

Dans le cadre des réflexions sur les mobilités dans la Ville, la question des livraisons devra être évoquée pour faciliter l'accès aux vélos cargos. Des entreprises comme bim bim go utilisent cette alternative. Il conviendra de réfléchir la Ville pour pérenniser leur activité et attirer de nouvelles entreprises de livraison à vélo (exemple de Besançon). Une politique cyclable créée de l'emploi localement !

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

renforcer le budget fonctionnement de véloservices pour permettre une présence plus répartie sur le territoire à chaque pôle gare des ateliers ; soutenir le vélo école de GSV (Vauréal) ou UN VELO QUI ROULE (Maurecourt) pour des actions sur CERGY.

Un audit sur les activités de Vélo Service sera réalisé pour connaître de manière exacte quelles peuvent être les perspectives d'évolution (création de nouvelles agences, développement possible d'une vélo école)

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alveole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Toujours dans le cadre de l'ALMD, Décidons Cergy envisage de s'appuyer sur les partenaires et financeurs locaux pour financer une Vélo Ecole en s'inspirant de l'atelier de réparation Vélo Service. Cette vélo école pourrait apprendre aux enfants et aux adultes de se mettre (ou remettre) en selle.

Des formations vélo pourront être dispensées aux animateurs en charge des temps périscolaires pour leur permettre d'apprendre à apprendre aux enfants à faire du vélo et à respecter le code de la route.

Action n°28 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

De nombreux membres de la liste de Décidons Cergy se déplacent quotidiennement à vélo. Certains se sont même affranchis définitivement de la voiture individuelle.

Action n°29 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Cette action sera réfléchi à l'échelle des services de la Ville dans le cadre du Plan Mobilité Inter entreprise et dans le cadre d'un Plan de mobilité de la Ville (propres aux agents de la Ville)

Action n°30 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Cette action sera réfléchi à l'échelle des services de la Ville dans le cadre du Plan Mobilité Inter entreprise et dans le cadre d'un Plan de mobilité de la Ville (propres aux agents de la Ville)

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e